RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260320-202612-DE

Conseil Municipal du 20 mars 2026
Délibération n°2026/12

01 - Election du Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 14** **Votants : 14**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS :
Madame GODOC Morgane, Monsieur MONBEL Yann, Madame LE CANN Yvonne, Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur BRUNET François, Madame LECANON Valérie, Monsieur LAURENT Mathieu, Madame GAUTHIER Enora, Monsieur LENORMAND Christophe, Madame DEPRETTO Camille, Monsieur LE GOFF Yann, Madame ORCIL Maëla, Madame BERGOT Patricia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur FROY Yannig.

Monsieur Guy KERDONCUFF, le plus ancien des membres du conseil présent a été désigné pour présider l'assemblée.

SECRÉTAIRE : Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et enregistré l'unique candidature de Monsieur Yann MONBEL, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

1er tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité Absolue : 8

A obtenu Monsieur MONBEL Yann 14 Voix

Monsieur MONBEL Yann ayant obtenu la majorité absolue des suffrages :

- **A été proclamé Maire,**
- **A été immédiatement installé.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 23 mars 2026.
Le Maire,
Yann MONBEL

